

Parcours de réussite en 3^{ème} Prépa Métiers **OPTION 3S Santé Sport Sécurité**

La filière des métiers de la Sécurité est fortement sollicitée (environ 200 demandes pour 24 places en bac pro « Métiers de la Sécurité » et 24 places en CAP « Agent de la Sécurité »).

L'option 3S est une vraie préparation aux tests physiques, écrits et oraux de recrutement à la filière des métiers de la sécurité :

- Bac pro Métiers de la Sécurité
- CAP Agent de Sécurité

L'accompagnement du jeune et de sa famille tout au long de cette année de 3^{ème} Prépa Métier option 3S dans son projet d'orientation est un gage de réussite.

Contenu :

- 1 heure : découverte de l'enseignement dispensé en bac pro MS : les élèves de troisièmes sont encadrés par petits groupes par des élèves de Terminale bac pro MS sur divers ateliers : secourisme, manipulation d'échelles, lot de sauvetage, police scientifique, interpellation etc. Préparation à l'entretien oral de sélection d'entrée en 2^{nde} Bac Pro MS
- 2 h : préparation physique aux tests de Sapeur Pompier Volontaire : endurance, musculation self défense.
- participation ponctuelle à divers événements sportifs (cross...) et autour de la Sécurité : visites, manifestations diverses

Organisation pédagogique :

L'option 3S suit un calendrier ponctué de plusieurs évaluations permettant aux élèves de se situer quant aux exigences de la préparation.

1. Mi octobre : 1^{ère} évaluation (assiduité, comportement) et décision par l'équipe pédagogique de la poursuite ou non en option 3S
2. Fin janvier : seconde évaluation (aptitudes, comportement, implication) et avis pour l'orientation en bac pro MS et/ou CAP AS
3. Mars : passage des tests d'aptitude de Sapeur Pompier Volontaire de Savoie
4. Avril : si validation de ces derniers tests, convocation à l'entretien oral de sélection du bac pro MS et/ou du CAP AS

Engagement :

Suivre cette option est un réel engagement du jeune sur l'année. Son implication, son sérieux et son travail personnel seront scrupuleusement analysés. Les évaluations régulières permettront à l'équipe de communiquer avec la famille sur l'évolution de l'élève.

L'équipe pédagogique décidera de la poursuite ou non d'un jeune en option 3S. Ce dernier peut décider de stopper l'option en accord avec l'équipe éducative et la famille.

L'élève qui choisit l'option 3S peut compléter sa formation en participant aux différentes activités organisées par l'Association Sportive du lycée (sports collectifs, sports de nature, musculation...) le mercredi après-midi, sur la pause de midi et le soir.

Le chef d'établissement